



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1990-1991

22 NOVEMBRE 1990

PROPOSITION DE RESOLUTION

CONCERNANT LE RETRAIT D'AUTORISATION D'EMETTRE
A TROIS RADIOS PRIVEES DE LA COMMUNAUTE
DEPOSEE PAR M. **SIMONS**

PROPOSITION DE RESOLUTION

CONCERNANT LE RETRAIT D'AUTORISATION D'EMETTRE A TROIS RADIOS PRIVEES DE LA COMMUNAUTE

Le Conseil de la Communauté française,

Considérant

— que la loi du 30 juillet 1979 sur les radiocommunications prévoit que les autorisations d'émettre sont incessibles,

— que l'arrêté pris le 20 août 1981 par le ministre Willockx interdit la cession de fréquence,

— que dans la logique et dans l'esprit — sinon la lettre — du décret de la Communauté française du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel, la reconnaissance est fondée sur l'existence d'un projet culturel,

— que le Conseil supérieur de l'Audiovisuel propose, en conséquence, à l'Exécutif, de retirer leur reconnaissance aux trois radios ex-Nostalgie de Bruxelles, Liège et Charleroi, récemment rachetées par NRJ-France (qui les fait connaître sous l'appellation de Chérie-FM);

Demande à l'Exécutif de suivre l'avis du Conseil supérieur de l'Audiovisuel et de retirer l'autorisation d'émettre à ces trois radios privées.

H. SIMONS.